Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 021-212105852-20240304-2024__15-BF

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-15

L'an 2024, le 4 mars à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX - DOMINIQUE BLOT - SANDRA TERRIER - ERIC MONCHAUX – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHANTAL MARET – SARAH GADY

ABSENTE EXCUSÉE : CHLOÉ SORBIER (PROCURATION A D. BLOT)

ABSENT : PIERRE LUCOT

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN BOEUF

Date de convocation : 16/02/2024

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

Objet : Vote du budget annexe Les Longs Champs 2024

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité le budget pour l'exercice 2024 comme suit :

Investissement

Dépenses	250 826,74 €
Recettes	250 826,74 €

Fonctionnement

Dépenses	279 457,62 €
Recettes	279 457,62 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2024

Rappelle la délibération n° 2021-23 du 14 juin 2021 autorisant la fongibilité des crédits.

Le Maire, Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE 21910 (Côte-d'Or)